Image not found or type unknown

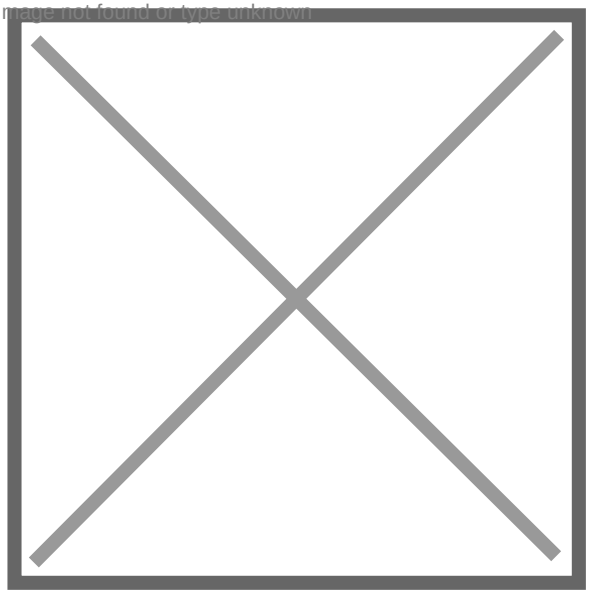

Piece à fournir à une agence pour une location d'appartement

Par **botbot**, le **23/03/2009** à **22:31**

Bonsoir.
J'expose ma situation. Je souhaite loué un appartement de 38m² dans Lyon.
après un premier rendez-vous à l'agence, je laisse un chèque de réservation, d'un montant égal au loyer hors charges, puis on me remet le dossier à compléter.
Je le rempli avec toutes les pièces demandées, pour moi et mes garants qui sont mes parents. Les pièces à fournir étaient les 3 derniers bulletins de salaire, un pièce d'identité, un rib, le précédent relevé d'impôt, pour mes deux garants et moi, une attestation d'hébergement, une attestation de salaire, pour moi et la taxe foncière pour mes garants. Je trouve que cela fait déjà beaucoup.
Une fois remis à l'agence, cette dernière me demande des pièces supplémentaires concernant mes garants. Extrait de cabis, les 2 derniers bilans, et un autre document... là c'est too much !!
Est-ce que l'agence est dans son droit de demander autant de garantie????
Suis-je obligé de me plier à cette demande supplémentaire?
Ai-je un droit de rétractation sur le chèque de réservation?
Merci de votre participation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés